

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr) (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

### Point 1 : Partage d'informations sur l'évolution de l'entreprise

#### 1.1 : Consultation du CSE sur la mise en place de l'outil Traveledoo pour la gestion des notes de frais

Le remplacement de Notilus, qui arrive en fin de vie, par Traveledoo doit permettre de moderniser le processus de gestion des notes de frais.

Traveledoo permettra aux salariés d'établir leurs notes de frais sur PC ou sur application mobile.

Le processus de contrôle s'effectuera sur les pièces électroniques, scannées ou photographiées, et non plus sur des documents papier.

Le déploiement sera effectif courant septembre/octobre.

#### 1.3 : Informations économiques du groupe

##### 1.3.1 CRH de fin d'année

Les CRH de fin d'année auront bien lieu mais la direction ne sait pas encore sous quel format (présentiel, distanciel via Teams, ...). Ils seront d'autant plus importants que le CRH de mi-année n'a pas pu être fait.

##### 1.3.2 Lettres d'objectifs

Les courriers n'ont pas été donnés. Un message a été envoyé à tous les salariés concernés.

**Vos élus CFDT alertent la direction sur le fait qu'elle ne peut pas faire porter le risque de l'entreprise sur les parts variables des salariés. Ce n'est pas légal.**

La direction assume ce choix en mettant en avant la clause de sauvegarde qui figure dans la lettre d'objectifs. Il y a sans doute un risque mais elle l'assume.

#### 1.4 : Informations économiques France

##### 1.4.1 BU en tensions

Pression en local pour redémarrer les recrutements mais la direction résiste.

A ce jour, 500 salariés en intercontrat dont 200 sur Conseil et 300 sur Intégration. L'arrivée de Sodifrance va faire augmenter l'intercontrat d'une centaine de personnes. Il faudra y ajouter les 150-180 stagiaires qui vont arriver.

**Si chaque BU rouvre le recrutement, on ne pourra pas régler le problème de Toulouse.**

##### 1.4.2 Sous-traitance

En mai sur Conseil & Intégration : 1 861 sous-traitants. En juin sur Conseil & Intégration : 1 220 sous-traitants. Diminution de moitié entre février et juillet 2020

##### 1.4.3 Activité partielle juin 2020

En juin, 549 salariés ont été déclarés en activité partielle (322 ETP). A partir du mois de juillet, plus de déclaration d'activité partielle.

##### 1.4.4 Prise de congés été 2020

Les élus signalent à la direction qu'il y a encore des mails de managers très insistants concernant la prise de congés.

Certains salariés se sont vus refuser des congés posés pour pouvoir assurer la garde de leurs enfants pendant les vacances scolaires. **Ce n'est pas acceptable.**

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

La direction indique vouloir s'assurer que les salariés prennent leurs congés pour se reposer. A ce jour, le solde moyen restant à fin d'année est plutôt entre 14 et 15 jours donc loin des recommandations de 10 jours à fin décembre.

### 1.5 : Effectifs

Depuis le début de l'année, un nombre important de salariés « productifs » ont été mutés vers l'activité dite « structures ». Vos élus CFDT demandent à avoir le détail de ces mutations et plus particulièrement les métiers concernés.

## Point 2 : Point Ressources Humaines

### 2.1 : Information du CSE sur les projets de travail du dimanche et retour travail du dimanche

L'accord Temps de Travail, signé par les délégués Traid-Union et S3i, a généré une discrimination pour les salariés en forfait jour qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 5.3.12 sur la compensation financière due en cas d'annulation d'un travail du dimanche ou jour férié moins de 3 jours avant la date prévue.

Vos élus CFDT demandent à la direction de rectifier cette situation. Il n'est pas acceptable que les salariés en forfait jour ne puissent pas bénéficier de cette compensation.

**A même préjudice, même compensation.**

### 2.2 : Informations trimestrielles (astreintes, formation, effectifs, entretiens de mission)

Astreintes : nous apprenons en séance que le vertical PME est pilote pour les tests sur l'outil PTA astreintes. Il nous faudra donc attendre le trimestre prochain pour avoir le reporting des astreintes de tous les salariés.

Formation : le nombre de formations en présentiel paraît élevé surtout en cette période de confinement. Il semblerait que cette donnée concerne non seulement les formations réalisées en présentiel mais également celles réalisées sous Teams.

Effectifs : le nombre de CDI suspendus est en augmentation fin juin (77 salariés contre 63 à fin mai). Cette augmentation est significative sur la population cadre (73 vs 58) et notamment concernant les longues maladies. Un focus est demandé sur les différents motifs de suspension de contrats.

Entretiens de mission : 2% des salariés n'ont pas encore de MOP.

Concernant les entretiens à 6 ans, suite aux ordonnances COVID-19, ils sont reportés en fin d'année. Vos élus interrogent la direction sur leur mise en œuvre et le déroulement de ceux-ci. La direction répond que la réflexion est en cours.

### 2.3 : Carte Apetiz

#### 2.3.1 Premier retour d'expérience

La direction indique que les questions des salariés ont surtout porté sur la mise en place, les commerces l'acceptant ou la refusant et l'application mobile.

De leurs côtés, les élus remontent des problèmes de souplesse par rapport au montant, une offre plus réduite (un certain nombre de commerçants n'acceptent pas la carte alors qu'ils acceptaient les TR), des refus du plafond de 38€ par certains commerçants.

Il est également très difficile de contacter Apetiz, le numéro de téléphone mentionné sur la carte ne répond pas. Les élus demandent un bilan des appels des salariés. La direction indique que c'est encore un peu tôt, un bilan sera fait en octobre/novembre en même temps que l'interrogation des salariés pour savoir s'ils veulent revenir aux TR ou garder la carte Apetiz.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

Les élus soulèvent le problème du solde important et non consommable sur l'année et souhaiteraient savoir ce que le prestataire pourra proposer.

### 2.3.2 Retro-planning et modalités de recueil du choix individuel concernant les tickets restaurant papiers/dématérialisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Une information est prévue en septembre. Le prestataire est en capacité de rebasculer au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au format papier pour les salariés qui le souhaiteraient.

Concernant les nouveaux embauchés, le choix par défaut est la carte. Les élus demandent à ce que la direction intègre cette question dans le questionnaire d'entrée afin qu'ils puissent choisir.

## 2.4 : Utilisation du matériel personnel dans le cadre professionnel en télétravail

**Vous avez dû utiliser votre imprimante personnelle lors du confinement en télétravail et vous avez eu des frais de consommables (papier, cartouches d'encre), vous pouvez en demander le remboursement (sur justificatifs) par note de frais.**

La direction s'est engagée à donner les consignes en local pour que ces remboursements soient effectués. Les élus demandent également la prise en charge par l'entreprise pour l'utilisation ou l'achat d'autres matériels (PC, écran, clé 4G, ...). La direction promet d'étudier le sujet. **Affaire à suivre.**

## 2.6 : Remboursement de frais de déplacement et anciennes zones urbaines

### 2.6.1 Intention de la direction sur l'application de l'arrêt de la Cour d'Appel concernant les zones urbaines

La direction va faire évoluer la procédure, la discussion est en cours en Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

### 2.6.2 Intention de la direction sur l'application de la rétroactivité dans ce cadre

La direction estime qu'il n'y a aucun élément de rétroactivité dans l'arrêt, donc elle n'a pas d'intention particulière. S'il y a des demandes elle les étudiera.

**Vos élus CFDT demandent à avoir la position de l'avocat du CSE concernant la rétroactivité.**

### 2.6.3 Eventuel vote pour saisir le juge en rectification d'erreur matérielle du jugement

Le jugement contient une erreur de rédaction que la direction admet être une erreur matérielle flagrante. Elle ne s'opposera donc pas à l'exécution du jugement en l'état.

## 2.8 : Point paie

### 2.8.2 Acompte de la moitié de la rémunération (article L3242-1-3ème alinéa du Code du Travail) – Modification du calendrier d'acompte de la GAP

Le calendrier des acomptes est calé sur le calendrier de la paie et ne peut être modifié.

En fonction des mois, possibilité de 1 à 4 acomptes. Selon le moment du mois où est demandé l'acompte, il n'est pas toujours possible de donner 50% de la rémunération car le salarié ne l'a pas encore acquise.

La direction propose une gestion au cas par cas pour les salariés qui le souhaiteraient (cela nécessitera une gestion manuelle).

### 2.8.3. Décalage des versements CPAM et/ou prévoyance

Il y a toujours un décalage dans le versement du complément car Gras Savoye a besoin du relevé des IJ de la CPAM. Si le décalage est trop important, le salarié peut demander à la direction une avance.

**Attention, si vous êtes en arrêt maladie, il est important d'envoyer votre prolongation d'arrêt à la CPAM dans les délais afin qu'il n'y ait pas de décalage de versement.**

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

### Point 4 : Fonctionnement du CSE

#### 4.1 : Vote sur les personnes mandatées par le CSE pour suivre les actions juridiques

Aux dires du secrétaire de l'instance, les personnes actuellement mandatées sur les actions juridiques en cours ne feraient pas correctement leur travail et ne feraient remonter aucune information à l'instance. Il propose donc de nommer 2 personnes (et seulement 2 personnes) pour suivre les actions juridiques en cours : le secrétaire et le secrétaire-adjoint (**2 élus TU évidemment**). **Seules ces deux personnes auraient un contact direct avec l'avocat du CSE.**

Alors que les personnes mandatées pour suivre les affaires juridiques votées par l'ancienne instance l'ont été en février 2020, alors que toutes les actions juridiques sont actuellement stoppées en raison de la crise sanitaire due au COVID-19, que penser d'une telle démarche ?

**Pour sa part, la CFDT ne souhaite pas que le bureau centralise toutes les actions juridiques.**

Après de longs échanges très animés (comme vous pouvez vous en douter), ce point est ajourné.

#### 4.2 : Vote sur un engagement de fonctionnement efficace et respectueux des personnes qui la constituent

Depuis plusieurs mois, le climat de l'instance CSE s'est détérioré.

Certains élus se permettent en toute impunité et sous couvert d'une présidence d'instance complaisante et d'un secrétaire complice, d'attaquer d'autres élus en pleine séance CSE, soit oralement soit par écrit via le fil de discussion de la réunion Teams.

Pendant le même temps, d'autres élus se voient rappeler à l'ordre à la moindre incartade voire même convoquer par la référente harcèlement de la direction.

**Force est de constater que lorsque ces agissements concernent des élus de la majorité, la direction et le secrétaire du CSE n'y trouvent rien à redire. Il est difficile de critiquer sa famille ou ses alliés.**

**Par contre, dès que ces mêmes élus se sentent offensés, ils jouent les indignés, crient au loup, demandent l'aide de la direction et se plaignent d'être harcelés par leurs collègues.**

D'où ce point à l'ordre du jour du CSE ?!

Il serait grand temps que chacun reprenne ses esprits, revienne à la réalité, assume ses fonctions et se rappelle pourquoi il a été élu dans cette instance.

**Vos élus CFDT ont refusé de prendre part à cette mascarade et ont donc refusé de voter. S'il suffisait d'un vote pour respecter les autres !!!**

Cette citation de Frank Walsh résume à merveille l'état d'esprit qui règne dans cette instance : « *La différence entre une critique constructive et une critique malveillante ? La première est celle que vous faites aux autres. La seconde est celle qu'ils vous font.* »

#### 4.3 : Remplacement d'un membre de la CSSCT

Suite à la démission de l'entreprise d'une élue CFDT suppléante au CSE et membre de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, ce point a été mis à l'ordre du jour par vos élus CFDT. Un autre élu CFDT suppléant au CSE s'est porté candidat pour la remplacer.

Contre toute attente, nous apprenons en séance qu'une élue Traid-Union se porte également candidate à ce poste, poste qui avait été réservé lors des désignations de début de mandature à un élu de la minorité.

**Que dire de plus ! Ah si, ces mêmes élus ont voté le point précédent. Comme quoi !**

Après un vote égalitaire obtenu grâce à l'élue CFE-CGC (qui a souhaité respecter les engagements pris en début de mandature) et à un élu Traid-Union (qui a remplacé un élu CFDT absent et n'a pas souhaité prendre part au vote), l'élue CFDT plus âgée de 2 mois que l'élue Traid-Union, intègre la CSSCT.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

**Comme quoi, il y a quand même une justice et certains élus ont encore un peu de sens moral.**

### 4.4 : Organisation des réunions en présentiel. Intention de la direction et conditions de retour sur Kléber

En raison de la crise sanitaire toujours présente, la réunion du CSE du mois d'août se fera encore en distanciel via Teams. En septembre, en fonction du contexte, la direction réfléchit à la possibilité d'une réunion en format mixte.



Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à [EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr) (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur l'intranet F2F).

#### Titulaires

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Nathalie LACASSAGNE | SSG / Albi Toulouse |
| Pierre GIRAUDEAU    | SSG / Bordeaux      |
| Caroline RICHARD    | SSG / Rennes        |
| Alain MOIREZ        | SSG / Toulouse      |
| Donatella CORAGGIO  | SSG / Manhattan     |
| Mickaël RIOU        | SSG / Montreuil     |

#### Délégués syndicaux CFDT dans le groupe

|       |   |
|-------|---|
| AXWAY | <a href="mailto:pallombert@axway.com">pallombert@axway.com</a> / 01 47 17 21 62               |
| SBS   | <a href="mailto:cfdtsoprabanking@gmail.com">cfdtsoprabanking@gmail.com</a>                    |
| I2S   | <a href="mailto:contact@cfdtsteria.com">contact@cfdtsteria.com</a> / 06 61 78 93 16           |
| HR    | <a href="mailto:nathalie.sicard@soprahr.com">nathalie.sicard@soprahr.com</a> / 04 91 28 59 18 |

#### Suppléants

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Jérémie CREN            | SSG / Meudon               |
| Carole PLANES           | SSG / Toulouse             |
| William BEAUMOND        | SSG / Aix Marseille Toulon |
| Muriel NAUDY            | SSG / Montpellier          |
| François-Marie BRENGUES | SSG / Rodez                |
| Nathalie ARGIS          | SSG / Manhattan            |

Consultez notre blog :

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Réseaux sociaux :

LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>

TWITTER : <https://twitter.com/CFDTsopraSteria>

#### Représentant Syndical au CSE

|              |                |
|--------------|----------------|
| Thierry FORT | SSG / Bordeaux |
|--------------|----------------|